

Lignes directrices du programme, avril 2024

Aperçu

Le programme *Bourses canadiennes du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II (BRE)* a été créé pour accroître la mobilité des talents étrangers entre le Canada et d'autres nations. Il vise à former la prochaine génération de chefs de file et de bâtisseurs en offrant des expériences universitaires, professionnelles et interculturelles enrichies, ainsi qu'en favorisant l'engagement communautaire durable à l'échelle locale et mondiale.

Concours de 2025

Grâce au financement octroyé par la Fondation Rideau Hall, le programme BRE soutiendra des projets axés sur <u>l'adaptation</u>, <u>la réponse et la résilience aux changements climatiques</u>.

Cela inclut (sans s'y limiter) des projets axés sur la biodiversité, l'agriculture, l'énergie, le climat et la santé publique, les impacts économiques du changement climatique, la qualité de l'air, la résilience communautaire, l'éducation, les écosystèmes, et la qualité de l'eau.

Les établissements postsecondaires canadiens membres d'Universités Canada ou de Collèges et instituts Canada sont invités à présenter une proposition de projet pluriannuel dans le but d'obtenir un financement allant jusqu'à 300 000 dollars canadiens.

Chaque établissement postsecondaire canadien peut présenter une proposition. Une enveloppe de financement s'élevant à 6 millions de dollars canadiens sera accordée dans le cadre de ce concours.

La priorité sera accordée aux propositions de projets mettant l'accent sur la diversité et l'inclusion et qui se traduisent par une contribution accrue des jeunes leaders aux communautés locales et mondiales.

Résumé des critères de projet

- Les établissements postsecondaires canadiens membres d'Universités Canada ou de Collèges et instituts Canada peuvent soumettre une proposition dans le cadre du programme BRE.
- Un établissement postsecondaire canadien peut s'associer à un ou plusieurs autres établissements pour présenter une proposition conjointe, mais ne peut être le principal établissement candidat que d'une seule proposition. Il n'y a pas de limite au nombre de soumissions auxquelles un établissement peut participer en tant que partenaire.
- Les projets doivent appuyer des étudiantes et étudiants canadiens qui font des études, mènent des travaux de recherche ou effectuent un stage à l'étranger, ou des étudiantes et étudiants internationaux aux cycles supérieurs qui font des études ou mènent des travaux de recherche au Canada. Les étudiantes et étudiants aux cycles

Dates importantes

7 juin 2024 à 17:00 (HE): Date limite de soumission des propositions

Mi-septembre 2024 : Communication des résultats du concours

1^{er} **janvier 2025 :** Début prévu des activités des projets approuvés

31 décembre 2028 : Fin de toutes les activités des projets

28 février 2029 : Date limite de remise des rapports finaux

Exigences pour les propositions:

- 1. Remplissez le formulaire de demande
- 2. Téléversez le formulaire de budget dûment rempli
- 3. Téléversez la ou les **lettres d'appui** des
 établissements/organisations
 partenaires

Personne-ressource

Matt Henderson BRE2025@univcan.ca



Lignes directrices du programme, avril 2024

supérieurs désignent celles et ceux inscrits à des programmes de maîtrise, de doctorat, ou autre programme post-diplôme. Un programme post-diplôme exige un diplôme postsecondaire ou un baccalauréat comme prérequis.

- Toutes les activités financées dans le cadre du programme BRE doivent mener à l'obtention de crédits/reconnaissance académiques.
- Les propositions doivent reposer sur un partenariat entre un établissement postsecondaire canadien et au moins une organisation ou un établissement partenaire situés dans un ou plusieurs pays admissibles (annexe B).
- L'ensemble des boursières et boursiers du programme BRE devront participer à des activités de développement du leadership et d'engagement communautaire.



Lignes directrices du programme, avril 2024

Table des matières

Glossaire	4
1.0 Aperçu du programme	6
1.1 Gouvernance du programme BRE	6
2.0 Concours BRE 2025	7
2.1 Objectifs du programme BRE et résultats attendus	8
2.2 Conception du programme	8
2.3 Cibles du programme	9
2.4 Admissibilité	9
3.0 Critères d'ordre général	10
3.1 Critères propres aux projets	11
3.2 Développement du leadership et engagement communautaire	13
3.3 Création du réseau des boursières et boursiers de la reine Elizabeth II	14
3.4 Production de rapports et évaluation	14
4.0 Soumission des propositions	14
5.0 Processus de sélection	15
5.1 Critères de sélection	15
6.0 Politique de confidentialité	16
7.0 Coordonnées	17
Annexe A : Cadre logique	18
Annexe B: Pays admissibles	19
Annexe C : Liste des dépenses admissibles pour boursières et boursiers internationaux	20



Lignes directrices du programme, avril 2024

Glossaire

La terminologie employée ci-dessous est propre à l'appel de propositions BRE 2025.

Terme	Définition
Diplomatie académique	La diplomatie académique fait référence aux opportunités créées pour favoriser une plus grande coopération à travers les frontières nationales et culturelles lorsque que l'apprentissage et la recherche sont au centre de ces interactions. Ce type d'échange n'est pas limité à un seul domaine d'études, à une industrie ou même à une géographie particulière. Il est basé sur la conviction que l'apprentissage est un exercice partagé qui a le pouvoir de rassembler les gens et d'accomplir plus que la somme des parties impliquées. La diplomatie académique est l'impact des activités du projet qui apporte des avantages au-delà du monde académique et à travers les individus et les
Crédits/reconnaissance académiques	communautés. Chaque étudiante et étudiant doit obtenir des crédits/reconnaissance académiques après avoir terminé ses activités financées dans le cadre du programme BRE. L'établissement postsecondaire canadien détermine la manière dont les crédits/la reconnaissance sont attribués. Les possibilités incluent le crédit de cours spécifiques, la lecture dirigée, les activités co-curriculaires et le crédit d'apprentissage intégré au travail. Dans le cas de boursières et boursiers entrants entreprenant des études ou des
	recherches à court terme, les activités financées par le programme BRE doivent être directement liées au programme de cycles supérieurs dans lequel elles/ils sont inscrits dans leur pays d'origine.
Boursières et boursiers sortants	Des étudiantes ou étudiants inscrits au sein d'un établissement postsecondaire canadien membre d'Universités Canada ou de Collèges et instituts Canada. Les boursières et boursiers sortants doivent détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada. Boursières et boursiers sortants admissibles :
	 Étudiantes ou étudiants universitaires ayant accompli au moins deux années des exigences de leur programme de formation. Étudiantes et étudiants de collège, cégep, polytechnique ou institut de technologie ayant accompli au moins une année des exigences de leur programme de formation.
	Les boursières et boursiers doivent se rendre dans un pays admissible pour faire des études, mener des recherches ou effectuer un stage. Celles et ceux



Lignes directrices du programme, avril 2024

	ayant déjà obtenu du financement du programme BRE ne sont pas admissibles.
Boursières et boursiers entrants	Des étudiantes ou étudiants aux cycles supérieurs détenant la citoyenneté d'un pays admissible venant au Canada pour faire des études ou mener des travaux de recherche au sein d'un établissement postsecondaire et qui n'ont jamais obtenu de financement dans le cadre d'un concours du programme BRE.
	Les étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs désignent celles et ceux inscrits à des programmes de maîtrise, de doctorat, ou autre programme post-diplôme. Un programme post-diplôme exige un diplôme postsecondaire ou un baccalauréat comme prérequis.
Stage	Toute occasion permettant à une étudiante ou un étudiant canadien d'acquérir des compétences pratiques ou professionnelles. Fait référence à l'apprentissage par l'expérience ou l'apprentissage intégré au travail. Les stages peuvent être rémunérés ou non.
Partenariats	Les projets doivent inclure un partenariat entre au moins un établissement postsecondaire canadien et au moins une institution/organisation dans un ou plusieurs des pays admissibles.
	Les projets peuvent s'appuyer sur des partenariats existants, mais le financement peut également être utilisé pour établir de nouveaux partenariats.
	Les institutions/organisations partenaires peuvent inclure des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile, des instituts de politique, des institutions postsecondaires, des instituts de recherche, des agences des Nations unies, ainsi que des gouvernements nationaux et locaux.
Contribution de l'établissement postsecondaire partenaire ou de la	La contribution en argent, en nature et autres apportée par l'établissement postsecondaire, l'organisation ou l'établissement partenaire, ou la boursière ou le boursier peuvent inclure :
boursière ou du boursier	 Les frais de scolarités payés par les boursières et boursiers, les dispenses ou réductions de droits de scolarité ou encore de frais académiques, de subsistance ou de transport; Temps de supervision; salaires des chercheuses et chercheurs et/ou bourses de recherche pour les assistantes ou assistants de recherche; frais de publication; frais de communication; frais techniques; frais d'inscription à des conférences; frais pour l'organisation d'un événement/conférence académique; et interprétation.
	Les institutions/organisations partenaires peuvent également contribuer aux frais de transport aérien, de transport terrestre, aux per diem, et/ou apporter des contributions financières provenant d'autres sources, y compris des



Lignes directrices du programme, avril 2024

	fondations, des partenaires communautaires, des partenaires industriels et d'autres agences de financement.
	Les frais généraux ne sont pas considérés comme une contribution admissible.
Boursière ou boursier de	Le titre accordé aux étudiantes et étudiants canadiens ou internationaux qui
la reine Elizabeth II	participent à un projet BRE à partir du moment où commencent les activités
	financées dans le cadre du programme.
	Ce terme est employé tant pour décrire les personnes qui participent
	actuellement au programme que celles qui y ont participé par le passé.

1.0 Aperçu du programme

Lancé en 2014, le programme BRE a créé un réseau mondial de jeunes chefs de file dynamiques qui produisent des retombées durables au pays et à l'étranger. Il y est parvenu en misant sur l'éducation internationale et les expériences à l'étranger, en offrant des possibilités de faire de la recherche et des découvertes ainsi que d'acquérir des expériences professionnelles.

Les titulaires de bourses, soit les « boursières et boursiers de la reine Elizabeth II », œuvrent au sein de collectivités, s'initient à diverses cultures et mettent sur pied des projets et des initiatives qui auront une incidence dans le monde entier. Ensemble, ces personnes forment le réseau mondial des boursières et boursiers de la reine Elizabeth II, axé sur la mise en commun du savoir, l'échange d'idées et la collaboration à des initiatives d'importance.

Grâce de nombreux dons généreux, les boursières et boursiers de la reine Elizabeth II formeront la relève entrepreneuriale ainsi que les innovatrices et les innovateurs et les chefs de file de demain.

À ce jour, le programme BRE a permis de financer 112 projets administrés par 47 établissements canadiens et compte maintenant un éventail de plus de 2 500 boursières et boursiers dans son réseau.

Un complément d'information sur le programme BRE se trouve au https://queenelizabethscholars.ca/fr/gescholars/

1.1 Gouvernance du programme BRE

Le programme BRE est administré par l'intermédiaire d'un partenariat unique en son genre entre la Fondation Rideau Hall (FRH), Universités Canada et des établissements postsecondaires canadiens. Les rôles et responsabilités de chacune des parties sont les suivants :

- La *Fondation Rideau Hall* supervise les partenariats, fait office de fiduciaire sur le plan financier, administre le programme avec le soutien technique d'Universités Canada, gère la collaboration avec les boursières et boursiers ayant déjà participé au programme, et dirige la communication stratégique, l'image de marque et la présence sur le web.
- Universités Canada assume la direction technique, lance et gère les appels à propositions, suit et évalue la
 progression vers les résultats, présente aux partenaires gestionnaires du programme des rapports d'activités
 comportant des recommandations d'améliorations, et appuie les travaux liés aux communications
 stratégiques, à l'image de marque et à la présence sur le Web.



Lignes directrices du programme, avril 2024

• Les établissements postsecondaires canadiens conçoivent et gèrent les projets, contribuent au financement et recueillent des fonds, organisent des activités de développement du leadership, de réseautage et d'engagement communautaire, sélectionnent les boursières et boursiers, assurent leur soutien avant, pendant et après leur période de financement, et présentent des rapports d'activités à Universités Canada.

2.0 Concours BRE 2025

Grâce au financement octroyé par la Fondation Rideau Hall, le programme BRE en est à son septième appel à propositions. Le concours BRE 2025 donne suite au succès du programme en offrant du financement permettant aux étudiantes et étudiants canadiens de faire des études, de mener des travaux de recherche ou d'effectuer un stage à l'étranger, et permettant à des étudiantes et étudiants internationaux de faire des études ou de mener des travaux de recherche au Canada. Les critères d'admissibilité ont été élargis dans le cadre du BRE 2025 pour inclure les universités, les collèges, les cégeps, les polytechniques et les instituts de technologie canadiens.

BRE soutiendra des projets axés sur <u>l'adaptation</u>, <u>la réponse et la résilience aux changements climatiques</u>, <u>tout en favorisant la diplomatie académique</u>.

Cela inclut (sans s'y limiter) des projets axés sur la biodiversité, l'agriculture, l'énergie, le climat et la santé publique, les impacts économiques du changement climatique, la qualité de l'air, la résilience communautaire, l'éducation, les écosystèmes et la qualité de l'eau.

La priorité sera accordée aux propositions de projets mettant l'accent sur la diversité et l'inclusion et qui se traduisent par une contribution accrue des jeunes leaders aux communautés locales et mondiales.

Le programme BRE repose sur une conception basée sur des projets : les établissements postsecondaires canadiens gèrent le recrutement des boursières et boursiers, le processus de candidature et de sélection, les séances d'information pré-départ/arrivée, ainsi que le suivi continu et le soutien des boursières et boursiers. Les établissements sont également responsables de fournir des opportunités de développement du leadership, de réseautage et d'engagement communautaire.

Financement disponible:

Volet	Durée*	Contribution du programme BRE**
Étudiantes et étudiants canadiens (personnes détenant la	Minimum : 60 jours	Contribution maximale du programme BRE :
citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada) faisant des études, menant des		8 000 \$ pour une période d'activité de 60 à 89 jours;
travaux de recherche ou effectuant un stage à l'étranger		10 000 \$ pour une période d'activité de 90 à 120 jours;
		12 000 \$ pour une période d'activité de 121 à 180 jours;
		13 000 \$ pour une période d'activité de 181 jours ou plus.



Lignes directrices du programme, avril 2024

Étudiantes et étudiants	Minimum: 60 jours	La liste de dépenses admissibles se trouve
internationaux faisant des études		à l'annexe C.
ou menant des travaux de		
recherche dans un établissement		
postsecondaire canadien		

^{*}La durée minimale <u>exclut</u> les jours de déplacement et d'orientation. Les personnes dont les activités ne s'étalent pas sur la période minimale <u>ne sont pas admissibles au financement</u>.

2.1 Objectifs du programme BRE et résultats attendus

Les objectifs du programme sont les suivants :

- 1. Former des citoyennes et des citoyens du monde par des expériences académiques, professionnelles et interculturelles enrichies;
- 2. Former une nouvelle génération de chefs de file dynamiques au Canada et dans le monde entier en favorisant leur engagement communautaire à long terme aux échelons national et international;
- 3. Accroître les capacités de collaboration et renforcer les relations entre les boursières et boursiers de la reine Elizabeth II afin d'enrichir l'expérience vécue dans le cadre du programme et de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel.

Les résultats attendus sont les suivants :

- 1. Renforcement des connaissances et des compétences des jeunes chefs de file mondiaux grâce au vécu d'expériences académiques et professionnelles;
- 2. Renforcement du réseautage entre les Canadiennes et Canadiens et les chefs de file mondiaux émergents;
- 3. Accroissement des contributions des jeunes chefs de file aux collectivités locales et à la communauté internationale.

2.2 Conception du programme

Le concours BRE 2025 financera des projets pluriannuels mis en œuvre par des établissements postsecondaires canadiens. Ces projets devront se rapporter à un ou plusieurs des volets suivants :

- Des bourses permettant à des étudiantes ou étudiants canadiens de faire des études, de mener des travaux de recherche ou d'effectuer un stage dans un pays admissible;
- Des bourses permettant à des étudiantes et étudiants internationaux aux cycles supérieurs (voir la définition dans le glossaire) de faire des études ou de mener des travaux de recherche dans un établissement postsecondaire canadien. Il peut s'agir de courts séjours d'études ou de recherche, ou de programmes d'études complets aux cycles supérieurs.

^{**} À ces sommes peuvent s'ajouter des fonds supplémentaires provenant de l'établissement postsecondaire, de l'organisation ou de l'établissement partenaire ou de l'étudiante ou l'étudiant.



Lignes directrices du programme, avril 2024

Dans le cadre de leurs projets, les établissements postsecondaires canadiens seront tenus de mettre en contact les boursières et boursiers de la reine Elizabeth II du Canada et de l'étranger entre eux, ainsi que de leur offrir des occasions de développement du leadership et d'engagement communautaire. Les établissements canadiens seront également invités à contribuer au financement de leur projet et à recueillir des fonds supplémentaires à cette fin.

2.3 Cibles du programme

Le programme BRE vise les taux de participation suivants :

- 75 % d'étudiantes et d'étudiants canadiens sortants
- 25 % d'étudiantes et d'étudiants internationaux entrants

Cette proportion sera respectée au niveau du programme. <u>Les propositions individuelles ne doivent pas en tenir compte</u>.

Les propositions peuvent toucher des étudiantes et étudiants canadiens sortants, des étudiantes et étudiants internationaux entrants, ou les deux.

Le concours BRE 2025 visera l'atteinte d'un équilibre raisonnable entre les genres des boursières et boursiers de la Reine Elizabeth. Il visera également l'atteinte d'un équilibre géographique.

Le programme BRE visera à attribuer 50% du financement total disponible aux projets menés par des universités et 50% du financement total disponible aux projets menés par des collèges, cégeps, polytechniques et instituts de technologie.

2.4 Admissibilité

2.4.1 Établissements admissibles

Les établissements postsecondaires canadiens membres d'Universités Canada ou de Collèges et instituts Canada peuvent soumettre une proposition au programme BRE. Un établissement postsecondaire canadien peut s'associer à un ou plusieurs autres établissements postsecondaires canadiens pour présenter une proposition conjointe, mais ne peut être le principal établissement candidat que d'une seule proposition.

2.4.2 Partenariats

Les projets peuvent tirer parti de partenariats existants entre des établissements postsecondaires canadiens et des partenaires internationaux, mais le financement peut également servir à établir de nouvelles relations.

2.4.3 Partage des coûts

Pour qu'une proposition soit prise en considération, elle doit démontrer que l'établissement postsecondaire canadien couvrira une partie des coûts du projet. Il peut s'agir de contributions en nature p. ex. les coûts administratifs, de contributions en argent, de dispenses ou de réductions de droits de scolarité ou encore de frais académiques, de subsistance ou de transport, et de contributions financières provenant d'autres sources (p. ex. fondations, partenaires de stage, ou autres organismes de financement).



Lignes directrices du programme, avril 2024

Bien qu'il n'y ait pas de contribution minimale requise, le comité de sélection privilégiera les propositions prévoyant les contributions les plus importantes, toutes proportions gardées.

3.0 Critères d'ordre général

Toutes les propositions de projet doivent respecter les critères d'ordre général suivants :

- Les projets doivent être axés sur l'adaptation, la réponse et la résilience aux changements climatiques, tout en favorisant la diplomatie académique.
- La priorité sera accordée aux propositions de projets qui mettent l'accent sur la diversité et l'inclusion et qui se traduisent par une contribution accrue des jeunes leaders aux communautés locales et mondiales.
- *Période de mise en œuvre du projet*: Les activités des projets devraient débuter dès le 1^{er} janvier 2025 (sous réserve de la signature d'un accord de contribution entre la Fondation Rideau Hall et l'établissement postsecondaire canadien dont la proposition de projet a été retenue). Toutes les activités de projet doivent être terminées au plus tard le 31 décembre 2028 et les rapports finaux doivent être remis au plus tard le 28 février 2029.
- Partage des connaissances: Les établissements postsecondaires canadiens doivent participer à des activités de partage des connaissances tout au long de la période de mise en œuvre du programme afin de transmettre les idées et les enseignements tirés du projet à d'autres établissements d'enseignement postsecondaire canadiens.
- Financement: Les établissements postsecondaires canadiens peuvent demander un financement allant jusqu'à 300 000 \$. Les fonds du programme BRE sont destinés à financer des étudiantes et étudiants canadiens sortants faisant des études, menant des travaux de recherche ou effectuant un stage à l'étranger ainsi que des étudiantes et étudiants internationaux aux cycles supérieurs entrants faisant des études ou menant des travaux de recherche. Il n'y a pas de limite quant au nombre de boursières ou boursiers par projet. Un fonds d'activités de 2 000 \$ par boursière ou boursier peut être inclus dans le budget du projet pour financer les activités de développement du leadership et d'engagement communautaire menées par l'établissement postsecondaire ainsi que les activités liées à l'administration du projet. Des précisions sur les dépenses admissibles pour les boursières et boursiers entrants se trouvent à l'annexe C.
- Partage des coûts: Le programme BRE vise une contribution significative des établissements postsecondaires canadiens et de leurs partenaires. Bien qu'il n'y ait pas de contribution minimale requise, les candidatures qui contribuent/valorisent le financement des coûts des projets seront considérées de manière plus favorable par le comité de sélection.
- Aspect géographique : La liste des pays admissibles se trouve à l'annexe B.
- Retombées du programme : Les projets doivent être de nature à engendrer les résultats attendus correspondant au cadre logique qui figure à l'annexe A.



Lignes directrices du programme, avril 2024

3.1 Critères propres aux projets

3.1.1 Bourses pour les étudiantes et étudiants canadiens

Ce volet permettra à des **étudiantes et étudiants canadiens** de faire des études, de mener des travaux de recherche ou d'effectuer un stage pendant une durée minimale de 60 jours (excluant les jours de déplacement et d'orientation dans le pays d'accueil) dans un des pays admissible.

Critères d'admissibilité des étudiantes et étudiants :

- o Ne jamais avoir obtenu de financement dans le cadre du programme BRE;
- o Détenir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada;
- o Avoir au plus 35 ans au moment de présenter une demande de bourse. Une demande d'exemption à cette règle peut être considérée dans des circonstances exceptionnelles;
- Avoir complété son inscription dans un établissement postsecondaire canadien membre d'Universités Canada ou de Collèges et instituts Canada;
- Être inscrites ou inscrits en troisième ou quatrième année d'un programme de premier cycle universitaire ou être inscrites ou inscrits dans un programme d'études aux cycles supérieurs (pour les étudiantes et étudiants universitaires);
- Étre inscrites ou inscrits en deuxième, troisième ou quatrième année de leur programme ou inscrites ou inscrits à un programme de cycle supérieur (pour les étudiantes et étudiants fréquentant un collège, cégep, polytechnique ou institut de technologie).
- Pouvoir communiquer dans au moins une des langues utilisées dans l'organisation ou l'établissement partenaire.

Crédits/reconnaissance académiques:

• Toutes les activités financées dans le cadre du programme BRE doivent mener à l'obtention de crédits/reconnaissance académiques (voir le glossaire).

Pays admissibles:

- Les activités financées dans le cadre du programme BRE doivent avoir lieu dans un pays autre que le Canada. La liste des pays admissibles se trouve à l'annexe B.
- Aucune activité ne peut avoir lieu dans des pays ou dans des régions faisant l'objet d'avertissements du gouvernement du Canada recommandant d'éviter tout voyage ou voyage non essentiel dans les pays ou régions en question : https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements.

Organisations ou établissements partenaires :

• Les organisations ou établissements partenaires situés dans les pays participants peuvent être des établissements postsecondaires, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des agences des Nations Unies, des instituts de politique ou des



Lignes directrices du programme, avril 2024

gouvernements nationaux ou locaux. Dans le cas des stages, les établissements postsecondaires peuvent autoriser une étudiante ou un étudiant à travailler dans le secteur privé ou commercial (*petites et moyennes entreprises seulement*) si un tel stage est justifié et contribue à l'atteinte des objectifs du projet proposé par l'établissement postsecondaire et du programme BRE.

• Les établissements postsecondaires doivent veiller à ce que les stagiaires se conforment à toutes les lois pertinentes en matière d'emploi et d'immigration du pays d'accueil.

Durée:

• Les activités des étudiantes et étudiants au sein de l'organisation ou de l'établissement partenaire doivent s'étaler sur une durée minimale de 60 jours. Cette durée exclut les jours de déplacement et d'orientation dans le pays d'accueil. Il est attendu que les étudiantes et étudiants prennent part aux activités financées pendant au moins 35 heures par semaine.

Financement:

• Chaque étudiante ou étudiant pourra recevoir jusqu'à 8 000 \$ pour une période d'activité de 60 à 89 jours, 10 000 \$ pour une période d'activité de 90 à 120 jours, 12 000 \$ pour une période d'activité de 121 à 180 jours et 13 000 \$ pour une période d'activité de 181 jours ou plus, à la discrétion de l'établissement postsecondaire canadien. À ces sommes peuvent s'ajouter des fonds supplémentaires provenant de l'établissement, des étudiantes ou étudiants ou de l'organisation/institution partenaire.

3.1.2 Bourses pour les étudiantes et étudiants internationaux venant au Canada

Ce volet permettra à des **étudiantes et étudiants internationaux aux cycles supérieurs** provenant d'un pays admissible de faire des études ou de mener des travaux de recherche dans un établissement postsecondaire canadien pendant une durée minimale de 60 jours (les jours de déplacement et d'orientation sont exclus). Il peut s'agir de courts séjours d'études ou de recherche, ou de programmes d'études complets aux cycles supérieurs.

Critères d'admissibilité:

- o Ne jamais avoir obtenu de financement dans le cadre du programme BRE;
- o Détenir la citoyenneté d'un pays admissible (annexe B). Les personnes ayant demandé la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente au Canada ne sont pas admissibles;
- Les personnes se trouvant actuellement au Canada et ayant un permis d'études valide sont admissibles, si la bourse ne compromet pas leur admission ou leur statut d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;
- Avoir au plus 35 ans au moment de présenter une demande de bourse. Une demande d'exemption à cette règle peut être considérée dans des circonstances exceptionnelles;
- o Faire des études ou mener des travaux de recherche;
- o Maîtriser la langue d'enseignement de l'établissement postsecondaire canadien, que ce soit le français ou l'anglais.



Lignes directrices du programme, avril 2024

Crédits/reconnaissance académiques:

• Toutes les activités financées dans le cadre du programme doivent mener à l'obtention de crédits/reconnaissance académiques (voir le glossaire).

Durée:

• Les bourses seront accordées pour des séjours d'une durée minimale de 60 jours au sein de l'établissement postsecondaire canadien. Cette durée exclut les jours de déplacement et d'orientation. Les boursières et boursiers doivent avoir un bon dossier scolaire pour pouvoir conserver leur bourse.

Résidence:

• Les boursières et boursiers doivent résider au Canada pendant la durée de leurs études ou de leurs travaux de recherche financés par le programme et s'y consacrer à temps plein pendant leur séjour.

Financement accordé aux boursières et aux boursiers :

• Les fonds des bourses peuvent contribuer aux dépenses liées aux droits de scolarité, à l'hébergement, aux frais de visa, à l'assurance maladie, au transport aérien (classe économique, l'itinéraire le plus direct) ainsi qu'au transport local au Canada pour se rendre à l'aéroport ou en revenir au besoin, de même qu'aux autres dépenses admissibles. La liste des dépenses admissibles se trouve à l'annexe C.

3.2 Développement du leadership et engagement communautaire

L'ensemble des boursières et boursiers du programme BRE devront participer à des activités de développement du leadership et d'engagement communautaire pendant leur période de financement.

L'établissement postsecondaire canadien devra :

- Proposer à chaque boursière ou boursier des activités de développement du leadership;
- Aider chaque boursière ou boursier à cibler des activités d'engagement communautaire au Canada ou à l'étranger, selon le cas;
- Veiller à la collaboration entre les boursières et boursiers actuels et anciens avant, pendant et après la période de financement;
- Prendre en compte les commentaires de boursières et boursiers ayant déjà participé au programme afin d'améliorer l'expérience vécue dans le cadre du programme;
- Favoriser la continuité des activités de mentorat et les échanges entre les boursières et boursiers actuels et anciens.

Les activités d'engagement communautaire peuvent comprendre :

- Le bénévolat au sein de la collectivité locale;
- La participation à des activités au sein de la collectivité telles que des tables rondes et des panels de discussion;
- Le mentorat et l'échange de connaissances;



Lignes directrices du programme, avril 2024

- Le renforcement du caractère et des compétences professionnelles grâce à l'art oratoire, à la résolution de problèmes et à des activités de développement du leadership;
- L'application d'expériences ou de connaissances acquises à l'échelle mondiale afin de profiter aux collectivités locales.

3.3 Création du réseau des boursières et boursiers de la reine Elizabeth II

Le programme BRE vise à mettre sur pied un réseau mondial de jeunes chefs de file dynamiques qui entretiennent des relations et mettent en commun leurs connaissances avant, pendant et après leur période de financement. Ce réseau enrichira l'expérience vécue dans le cadre du programme en renforçant les capacités de collaboration et les relations entre les boursières et boursiers actuels et anciens. Les participantes et participants au programme se joindront au réseau dynamique des boursières et boursiers de la reine Elizabeth II, actif sur les campus ainsi qu'aux échelles nationale et internationale, et très présent sur les médias sociaux. Les boursières et boursiers actuels et anciens seront encouragés à utiliser les médias sociaux pour échanger sur leurs expériences et en faire part à la population.

Les établissements postsecondaires canadiens sont invités à utiliser le mot-clic #QEScholars dans toutes leurs publications sur les médias sociaux relatives au programme. Il en va de même pour les boursières et boursiers. Le programme BRE est présent sur Instagram (@QEScholars) et X (@QEScholars).

3.4 Production de rapports et évaluation

Dans le cadre du programme BRE, chaque établissement postsecondaire canadien est tenu de présenter des plans de travail initiaux (narratif et financier), des rapports narratifs annuels ainsi que des rapports financiers semestriels (des modèles seront fournis). Les boursières et boursiers doivent remplir un formulaire pré-départ ainsi qu'un rapport narratif. Les établissements postsecondaires ainsi que les boursières et boursiers doivent prendre part au processus d'évaluation du programme (sondages, entrevues, évaluations sommatives et formatives, etc.).

Au nom de la FRH, Universités Canada fera parvenir aux établissements dont la proposition a été retenue un accord de contribution précisant les rôles et les responsabilités de chaque partie, les exigences en matière de production de rapports et le calendrier des versements.

4.0 Soumission des propositions

Les propositions de projet doivent être soumises en ligne, en anglais ou en français, par le biais du portail du concours BRE 2025 (https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/qes_fr/). Les personnes qui présentent une proposition devront créer un compte et compléter leur profil avant de pouvoir accéder au formulaire de demande. Veuillez noter que l'enregistrement d'un compte peut prendre jusqu'à 48 heures. Il est conseillé d'entamer le processus dès le début de la période de présentation des propositions.

Veuillez suivre les étapes ci-dessous pour vous inscrire sur le portail du concours BRE 2025 :

- 1. Rendez-vous sur le portail : https://portal.scholarshippartners.ca/welcome/qes-fr/
- 2. Cliquez sur le bouton « Inscription ».
- 3. Remplissez le formulaire et cliquez sur « Soumettre ».
- 4. Vous recevrez un courriel contenant un lien pour activer votre compte.
- 5. Cliquez sur le lien dans le courriel et suivez les consignes pour modifier votre mot de passe.



Lignes directrices du programme, avril 2024

6. La page de votre compte s'ouvrira et vous pourrez entamer le processus de demande.

Pour qu'une proposition soit évaluée, les étapes suivantes doivent être complétées avant la date limite :

- 1. Remplir et soumettre le formulaire de demande en ligne;
- 2. Remplir et soumettre le formulaire de budget;
- 3. Téléverser la lettre d'appui provenant de chaque partenaire;
- 4. Soumettre la demande.

Universités Canada accusera réception de toutes les propositions complètes ayant été présentées. Les propositions incomplètes, présentées après la date limite ou non conformes aux critères ne seront pas transmises au comité de sélection.

5.0 Processus de sélection

Le processus de sélection en deux étapes consiste à examiner l'ensemble des propositions complètes et admissibles présentées avant la date limite. Il est mené à bien par un comité de sélection indépendant formé de représentantes et représentants canadiens et internationaux du milieu de l'enseignement postsecondaire ainsi que des secteurs public, privé et à but non lucratif. Il y aura deux comités distincts : un pour les propositions menées par les universités et un pour les propositions menées par les collèges, cégeps, polytechniques et instituts de technologie.

Le comité de sélection évaluera les propositions en fonction des critères de sélection énoncés ci-dessous. Les propositions peuvent être acceptées, rejetées, ou encore approuvées sous certaines conditions. Il est également possible que seuls certains aspects ou éléments d'une proposition soient approuvés pour l'obtention de financement.

Le comité de sélection veillera à l'atteinte d'un équilibre géographique et entre les genres.

Les propositions seront recommandées à la Fondation Rideau Hall pour approbation. Les résultats du concours devraient être communiqués par courriel aux personnes ayant présenté une proposition à la mi-septembre.

Les établissements postsecondaires canadiens dont le la proposition sera retenue devront signer un accord de contribution avec la Fondation Rideau Hall. Les activités des projets approuvés pourraient débuter dès le 1^{er} janvier 2025 si l'accord de contribution est pleinement exécuté.

5.1 Critères de sélection

Le comité de sélection évaluera les propositions en fonction des critères ci-dessous. Chaque critère fait l'objet d'une pondération.

A. Faisabilité du projet et respect des objectifs du programme BRE (30 %)

- La mesure dans laquelle le projet contribue à l'atteinte des objectifs du programme BRE;
- La mesure dans laquelle les activités proposées soutiennent des projets axés sur l'adaptation, la réponse et la résilience aux changements climatiques;
- La mesure dans laquelle les objectifs, les résultats et les activités du projet sont clairement exprimés et réalistes et peuvent être concrétisés;
- La mesure dans laquelle les activités proposées mettent l'accent sur la diversité et l'inclusion;



Lignes directrices du programme, avril 2024

• La mesure dans laquelle les activités proposées augmentent les contributions des jeunes leaders aux communautés locales et mondiales.

B. Probabilité de réussite (25 %)

- Le bien-fondé de la méthodologie et de la stratégie de gestion du projet proposé;
- La mesure dans laquelle l'établissement postsecondaire canadien soutient les boursières et boursiers de la reine Elizabeth II en leur proposant des activités liées au programme telles qu'une séance de préparation prédépart, des activités de réintégration au retour au pays, ainsi que du mentorat. Ces activités comprennent celles qui visent spécifiquement à favoriser un sentiment d'appartenance au programme BRE;
- L'expérience de l'établissement postsecondaire canadien à mener des projets d'une complexité et d'une portée semblables;
- La mesure dans laquelle les risques sont cernés et les stratégies d'atténuation sont clairement établies.

C. Développement du leadership, réseautage, engagement communautaire et collaboration avec les boursières et boursiers ayant déjà participé au programme (25 %)

- La mesure dans laquelle la proposition présente un plan efficace de développement du leadership;
- La mesure dans laquelle la proposition présente un plan efficace pour l'engagement communautaire;
- La mesure dans laquelle la proposition présente un plan efficace pour la collaboration avec les boursières et boursiers ayant déjà participé au programme;
- La mesure dans laquelle la proposition présente un plan précis qui permet aux boursières et boursiers de la reine Elizabeth II de faire du réseautage avant, pendant et après la période de financement.

D. Optimisation des ressources (20 %)

- La mesure dans laquelle la rentabilité du budget est justifiée en fonction de la portée des activités et des résultats attendus proposés;
- La mesure dans laquelle l'ampleur et le réalisme de la contribution financière de l'établissement postsecondaire et d'autres parties sont clairement indiqués. Le comité de sélection privilégiera les propositions prévoyant les contributions les plus importantes, toutes proportions gardées.

6.0 Politique de confidentialité

Les renseignements recueillis dans le cadre de cet appel de propositions seront conservés en toute sécurité conformément à la Politique de confidentialité d'Universités Canada et utilisés uniquement aux fins d'administration des propositions et du financement.

Les renseignements recueillis seront divulgués au personnel responsable du programme BRE, aux membres du comité de sélection, aux administrateurs du système contractuels et à la Fondation Rideau Hall aux fins d'administration et d'évaluation du programme.



Lignes directrices du programme, avril 2024

Universités Canada conservera les renseignements fournis dans les propositions de trois façons :

- 1. Les propositions non soumises seront supprimées du système après deux ans d'inactivité ;
- 2. Les renseignements personnels contenus dans les propositions non retenues seront anonymisés après deux ans d'inactivité ;
- 3. Les renseignements personnels contenus dans les propositions retenues ayant donné lieu au versement de fonds seront anonymisés après sept ans d'inactivité.

À des fins statistiques, Universités Canada conservera un répertoire permanent des données anonymisées contenues dans les propositions décrites aux points 2 et 3.

En cas de non-respect des principes énoncés ci-dessus, toute personne sera en mesure de porter plainte à la personne responsable de la protection des renseignements personnels d'Universités Canada. Universités Canada mènera une enquête sur toutes les plaintes dans les 30 jours suivant la réception de la plainte. Si une plainte est jugée fondée, Universités Canada prendra les mesures appropriées, y compris la modification de ses politiques et de ses procédures s'il y a lieu.

Pour obtenir un complément d'information sur les pratiques d'Universités Canada en matière de protection des renseignements personnels ou porter plainte à ce sujet, veuillez écrire à <u>confidentialite@univcan.ca</u>.

7.0 Coordonnées

Universités Canada répondra dans un délai de deux jours ouvrables à toutes les questions envoyées par courriel à <u>BRE2025@univcan.ca</u> avant le 3 juin 2024.

Les réponses à toutes les questions reçues entre le lancement de l'appel à propositions et la date limite de soumission seront ajoutées chaque semaine à la foire aux questions.

La dernière mise à jour de la foire aux questions aura lieu le 5 juin 2024. Consultez la <u>foire aux questions</u>.



Lignes directrices du programme, avril 2024

Annexe A: Cadre logique

Renforcement du réseau mondial de jeunes chefs de file

Résultat final

Renforcement des connaissances et compétences des jeunes chefs de file grâce à des expériences académiques et professionnelles

Amélioration du réseautage entre les Canadiennes et Canadiens et les chefs de file mondiaux émergents Accroissement de la contribution des jeunes chefs de file aux collectivités locales et à la communauté internationale

Résultats intermédiaires

Augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants qui reçoivent des crédits académiques/une reconnaissance pour leur expérience internationale par le biais d'établissements postsecondaires canadiens pour des études, des recherches et des stages

Amélioration du leadership des boursières et boursiers et de leurs compétences professionnelles

Accroissement de la collaboration entre les boursières et boursiers canadiens et internationaux

Renforcement du réseau des boursières et boursiers et des anciens participants et participantes au programme Amélioration de la collaboration et des liens des boursières et boursiers avec les organisations communautaires Accroissement de la capacité des établissements ou des organisations partenaires à se pencher sur leurs priorités

Résultats immédiats

Lignes directrices du programme, avril 2024

Annexe B: Pays admissibles

E-F

Équateur

El Salvador

Égypte

Érythrée

Eswatini

Éthiopie

Fidji

Gabon

Ghana

Grenade Guatemala

Guinée Guinée-Bissau

Gambie

G

s admissibles au financement du programme BRE dans le cadre de l'appel de propositions de enus devront respecter les Conseils aux voyageurs et avertissement andent d'éviter tout déplacement ou les voyages non essentiels da

M

Voici la liste des pays 2025. Les projets rete <u>Canada</u> , qui recomm
A Afghanistan Afrique du Sud Algérie Angola Antigua-et-Barbuda Argentine Australie
B Bahamas Bangladesh Barbade Belize Bénin Bhoutan Bolivie Botswana Brésil Brunei Darussalam Burkina Faso Burundi
C Cap Vert Cambodge Cameroun Chili Chine (République populade) Cisjordanie et bande de C Colombie Comores

Botswana	Cuinés écustomials
Brésil	Guinée équatoriale
Brunei Darussalam	Guyana
Burkina Faso	
Burundi	Н
20101101	Haïti
C	Honduras
Cap Vert	
Cambodge	_
Cameroun	Î
Chili	Île Maurice
Chine (République populaire	Inde
de)	Indonésie
Cisjordanie et bande de Gaza	Iran
Colombie	Irak
Comores	
Congo	J
Costa Rica	Jamaïque
Côte d'Ivoire	Jordanie
Cuba	
Cuba	T 7
D	K
D	Kenya
Djibouti	Kiribati
Dominique	
	L
	Lesotho
	Liban
	Libéria
	Libye

Mexique Micronésie Mongolie Montserrat Mozambique Myanmar	Somalie Soudan Soudan du Sri Lanka Suriname
N Namibie Nauru Népal Nicaragua Niger Nigeria Nioué Nouvelle-Zélande O Ouganda	T Tanzanie Tchad Thaïlande Timor-Lest Togo Tokelau Tonga Trinité-et-T Tunisie Tuvalu
P Pakistan Palau Panama Papouasie-Nouvelle- Guinée Paraguay Pérou Philippines	U Uruguay V Vanuatu Venezuela Vietnam W Wallis-et-F
R-S République arabe syrienne République centrafricaine République démocratique du Congo République démocratique	Y-Z Yémen Zambie Zimbabwe

populaire lao

Royaume-Uni Rwanda

République dominicaine

ats du gouvernement du
ans certains pays.
ans certains pays.
Saint-Kitts-et-Nevis Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les- Grenadines Samoa Sao Tomé-et-Principe Sénégal Seychelles Sierra Leone Singapour Somalie Soudan Soudan du Sud Sri Lanka Suriname
T Tanzanie Tchad Thaïlande Timor-Leste Togo Tokelau Tonga Trinité-et-Tobago Tuvalu
U Uruguay V Vanuatu Venezuela Vietnam
W Wallis-et-Futuna
Y-Z Yémen Zambie



Lignes directrices du programme, avril 2024

Annexe C : Liste des dépenses admissibles pour boursières et boursiers internationaux

Dépenses admissibles* dans le cadre de programmes de formation de courte durée**

* Les boursières et boursiers internationaux du programme BRE doivent recevoir des indemnités de subsistance mensuelles et être couverts par une assurance maladie conformément aux exigences de l'établissement postsecondaire.

<u>Toutes les autres dépenses sont admissibles, mais non obligatoires.</u>

** programmes de formation allant jusqu'à 12 mois

Visa canadien	• Tous les coûts impliqués, sur la base des reçus originaux
Frais de scolarité	Tous les frais impliqués
Transport aérien international	 Billet de retour en classe économique entre l'aéroport du pays d'origine et l'aéroport de la destination canadienne Les cartes d'embarquement et les billets d'avion originaux font figure de reçus
Indemnité relative aux vêtements	• Jusqu'à 350 \$ (contribution unique), sans reçu. Une preuve que les fonds ont été versés à l'étudiante ou l'étudiant est requise.
Indemnité relative à l'installation	• Jusqu'à 600 \$ (contribution unique), sans reçu. Une preuve que les fonds ont été versés à l'étudiante ou l'étudiant est requise.
Indemnité de subsistance mensuelle	Tel que déterminé par l'établissement postsecondaire
Régime d'assurance- maladie	Régime d'assurance-maladie conformément aux exigences de l'établissement postsecondaire
Livres	• 600 \$ par année scolaire ou 300 \$ par semestre (+ 50 \$ par cours pour le semestre d'été), sans reçu. Une preuve que les fonds ont été versés à l'étudiante ou l'étudiant est requise.
Autres dépenses liées au programme postsecondaire	• Maximum de 1 500 \$, sur la base de <u>pièces justificatives</u> , pouvant inclure des dépenses liées à l'achat d'un ordinateur, à la participation à des conférences, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) et à des dépenses liées à la recherche.



Lignes directrices du programme, avril 2024

Dépenses admissibles* dans le cadre de programmes de formation de longue durée**

* Les boursières et boursiers internationaux du programme BRE doivent recevoir des indemnités de subsistance mensuelles et être couverts par une assurance maladie conformément aux exigences de l'établissement postsecondaire.

Toutes les autres dépenses sont admissibles, mais non obligatoires.

** programmes de formation de plus de 12 mois

Visa canadien	• Tous les coûts impliqués, sur la base des reçus originaux
Frais de scolarité	• Tous les frais
Transport aérien international	 Billet de retour en classe économique entre l'aéroport du pays d'origine et l'aéroport de la destination canadienne Les cartes d'embarquement et les billets d'avion originaux font figure de reçus
Indemnité relative aux vêtements	• Jusqu'à 350 \$ (contribution unique), sans reçu. Une preuve que les fonds ont été versés à l'étudiante ou l'étudiant est requise.
Indemnité relative à l'installation	• Jusqu'à 600 \$ (contribution unique), sans reçu. Une preuve que les fonds ont été versés à l'étudiante ou l'étudiant est requise.
Indemnité de subsistance mensuelle	• Tel que déterminé par l'établissement postsecondaire
Régime d'assurance- maladie	• Régime d'assurance-maladie conformément aux exigences de l'établissement postsecondaire
Livres	• 600 \$ par année scolaire ou 300 \$ par semestre (+ 50 \$ par cours pour le semestre d'été), sans reçu. Une preuve que les fonds ont été versés à l'étudiante ou l'étudiant est requise.
Autres dépenses liées aux programmes de maîtrise complète ou de programmes de cycle supérieur	• Maximum de 3 000 \$, sur la base de <u>pièces justificatives</u> , pouvant inclure des dépenses liées à l'achat d'un ordinateur, à la participation à des conférences, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) et à des dépenses liées à la recherche dans le pays d'origine.
Autres dépenses liées aux programmes de doctorat complet	• Jusqu'à 5 000 \$ pour l'ensemble du programme, avec <u>pièces justificatives</u> , pouvant inclure des dépenses liées à l'achat d'un ordinateur, à la participation à des conférences, à la recherche dans le pays d'origine, etc.